Brèves

Martine Burdet-Dubuc

L'obligation pour les médecins de justifier leurs prescriptions d'arrêts de travail devrait entrer en vigueur en juillet 2000.

Le C.O. publie un rapport consultable sur le web : www.ord-med.org prescription et arrêt de travail pour cause de maladie au regard de la déontologie médicale. Il y est souligné que le harcèlement (moral ou sexuel) ne devrait pas être l'objet d'un arrêt de travail mais d'une assistance morale ! !

Aux États-Unis au cours d'un procès pour une HMO (rupture d'appendicite suite à une prescription tardive de scanner) la cour suprême interrogée par des associations de patients va devoir se prononcer pour ou contre la qualité des soins c.a.d. pour ou contre les HMO.

J.F. Mattei pédiatre puis généticien dans une démarche pour maintenir l'aspect sacré de la médecine (voir la pétition sur internet contre la commercialisation du génome) publie un livre " Le passeur d'univers " chez Calmann-Lévy, où il développe l'éthique de la responsabilité contre l'éthique de la conviction, cette dernière s'accommodant de tous les stratèges.

L'arrêté sur la taxation des feuilles de soins posant quelques problèmes juridiques au ministère n'a pu être publié (problème d'équité avec les autres professionnels censés télétransmettre). La CNAM qui souhaite accélérer la télétransmission (actuellement moins de 10% des feuilles de soins sont télé- transmises) propose un demi Euro par feuille de soins soit 3,28 F.

Un rapport de l'OMS publié dans son dernier bulletin {mai 2000) note que les troubles mentaux deviennent de plus en plus fréquents: 48% des sujets aux États-Unis et en Allemagne! ...l'article d'Impact Médecin ne donne pas le pourcentage Français! Par contre ce rapport note que la moitié des sujets ne reçoivent aucun traitement.

On peut comprendre ceci par le fait que les soins psychiatriques ne sont pas remboursés aux Etats-Unis et qu'il existe une pénurie de psychiatres en France (ce que l'AFPEP dénonce depuis plusieurs années d'ailleurs).

Dans Panorama du médecin du 26 juin sous le titre " Urgences Psychiatriques " le Dr C. Guéniot note en conclusion pour 6361 psychiatres de 35 à 49 ans et 4565 de plus de 50 ans on n'en dénombre que 796 parmi les médecins de moins de 35 ans.

Préparation du texte législatif pour l'accès au dossier médical par toutes les personnes souhaitant prendre connaissance des informations concernant leur santé. L'ANAES publie à ce propos les recommandations pour l'information des patients et tout en insistant sur la primauté de l'information orale, elle stipule pour cette info qu'une trace écrite doit aussi être dans le dossier sans qu'il soit nécessaire de la faire signer par le patient ! !

Ces informations sous forme de fiches doivent prochaine- ment être évaluées comme élément de pratique médicale pour la clarté des relations médecin-malade.

L'Amérique prise dans l'histoire de la poule et de I'œuf. Impact Méd. Hebdo 12 mai 2000. On peut lire que lors du congrès annuel de l'Académie américaine de neurologie l'AUTISME serait révélé précocement par un test de dépistage des nouveau-nés (4 peptibes seraient à des taux anormalement élevés).

DERNIERE NOUVELLE : L'OMS comparant les systèmes de soins classe la France en tête pour la performance globale des soins dispensés. L'indicateur de performance repose sur le niveau de santé mais aussi sur l'équité des soins dispensés (mai 2000).

Martine BURDET-DUBUC